UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Projet Annuel de Performance 2014

Projet Annuel de Performance 2014 : Introduction générale

Pour la deuxième année, l'UPEC présente son projet annuel de performance (PAPET : projet annuel de performance d'établissement) en annexe au budget initial 2014. Ce document est enrichi de nouveaux indicateurs dont la méthodologie de calcul est détaillée dans les pages qui suivent. Il reste néanmoins encore évolutif. Il sera revu à l'occasion de la signature du nouveau contrat quinquennal 2015-2019 et deviendra l'outil annuel de pilotage et de suivi du contrat et du projet d'établissement. La stabilité dans les objectifs fixés comme dans les indicateurs retenus devra caractériser les PAPET durant cette période. Cela permettra une comparabilité sur la durée entre objectifs fixés par l'équipe de direction et résultats obtenus.

En effet, aux grands objectifs politiques de l'établissement correspondent dans le PAPET des indicateurs pour lesquels la méthodologie a été détaillée. A ces indicateurs sont attachées des cibles, réajustées afin d'être atteignables par l'établissement. À la fin de chaque exercice budgétaire, l'écart est mesuré entre les cibles fixées en budget initial, et la réalité statistique après l'année écoulée. Ce travail se traduit par la rédaction d'un rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET). Il permet, le cas échéant, d'interroger la pertinence ou l'efficacité de certaines actions menées, ou de mieux appréhender les évolutions de l'environnement universitaire. Le RAPET 2013 sera présenté en annexe du compte financier 2013, au printemps prochain.

Le PAPET 2014, présenté aujourd'hui, identifie six grands objectifs politiques que l'UPEC a souhaité mettre en exergue. Ils sont conformes aux missions de service public dévolues aux EPSCP, mais déclinent aussi les spécificités qui caractérisent historiquement, géographiquement et culturellement l'université et influent sur sa stratégie.

En matière de formation d'abord, deux objectifs complémentaires relatifs à la réussite étudiante d'une part, à la formation tout au long de la vie d'autre part, comme outils de démocratie sociale sont clairement affirmés.

L'ouverture internationale constitue le troisième objectif du projet annuel de performance, en lien avec les priorités de l'UPEC articulées autour de l'ancrage territorial de l'établissement qu'il faut conforter (et pour lequel des indicateurs devront être construits pour le PAPET 2015) et de sa notoriété à développer en Europe et dans le monde.

La production de connaissances scientifiques de haut niveau et sa valorisation, quatrième axe stratégique du PAPET, doit contribuer au rayonnement de l'établissement, intégrant la dimension internationale de l'activité, le soutien aux doctorants et le développement de la politique contractuelle, génératrice de ressources.

Le cinquième objectif, relatif à l'optimisation du pilotage de l'établissement, constitue la condition d'une réalisation efficiente des missions de formation et de recherche qui sont au cœur de l'université. Cette optimisation concerne tant les moyens matériels que financiers à la disposition de l'université.

Enfin, la politique active de vie étudiante, sixième et dernier objectif de ce PAPET doit permettre, par une action volontariste, de donner aux étudiants un rôle plus actif dans la vie de l'établissement.

Projet Annuel de Performance 2014 : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n°1 : Favoriser la réussite étudiante

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans
Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1
Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2
Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE
Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'apprentis
Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (LMD) 3 ans après leur sortie de formation initiale
Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en FC

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master
Indicateur 3.3 : Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par école doctorale par les doctorants « dits UPEC »
Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES)
Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline
Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en co-publications européennes et internationales
Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Indicateur 4.6 : Recettes globales des contrats

OBJECTIF n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD
Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière
Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux
Indicateur 5.4 : Evolution de ressources propres

OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale
Indicateur 6.2 : Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC et nombre de jours travaillés
Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative
Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

OBJECTIF n° 1 Favoriser la réussite étudiante

L'amélioration du taux de réussite des étudiants à l'UPEC constitue la principale priorité de l'établissement en matière de formation. Elle passe par une adaptation plus poussée à la diversité de nos publics, permettant notamment de densifier nos formations, de proposer des parcours sélectifs et d'accélérer le rythme d'étude pour nos meilleurs étudiants et d'adapter notre pédagogie, de ralentir le rythme d'étude et de renforcer l'accompagnement pour les étudiants les plus en difficulté. Certains éléments de ce dispositif sont déjà mis en œuvre. D'autres le seront à la rentrée 2014 et lors de la mise en place de la prochaine offre de formation. Cette réussite ne doit néanmoins pas s'apprécier uniquement à trois ans, certains étudiants progressant plus lentement mais avec succès dans leurs études.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans

Clé établissement (FOR002)

	2008	2009	2010	2011	Cible 2012 contrat	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Méthode 1	27,8%	26,5%	28,0%	29,9%		28%	
Méthode 2	86,1%	84,4%	83,40%	83,9%			
Méthode 3	**41,5%**	**40,0%**	**41,8%**	**40,9%**	**40% - 43%**		**41%**

Source : MESR

Le projet annuel de performance de l'établissement (PAPET) 2013 ne ciblait que la méthode 1. La méthode 3 est celle pour laquelle le MESR fixe une cible dans le contrat d'établissement.

Ecart entre le taux observé et le taux attendu

	2008	2009	2010	2011
Méthode 1	+1,5	+2	+2,8	+3,4
Méthode 2	+1,5	0	-1,2	-0,1
Méthode 3	**+2,9**	**+2,2**	**+2,9**	**+2,5**

Précisions méthodologiques : Il existe trois méthodes de calcul :

Méthode 1: la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.
Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.
Méthode 3: la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Limites et biais : Lors de la détermination du nombre d'inscriptions de la cohorte en N-3, il faut retrancher :
-les étudiants qui ont abandonné avant la L3 ;
-les étudiants ayant changé d'établissement durant les 3 ans.
Pour chacune des méthodes, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe ;
- origine socioprofessionnelle des étudiants ;
- la série du baccalauréat ;
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance» (18 ans ou avant), « en retard d'un an» (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat ;
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

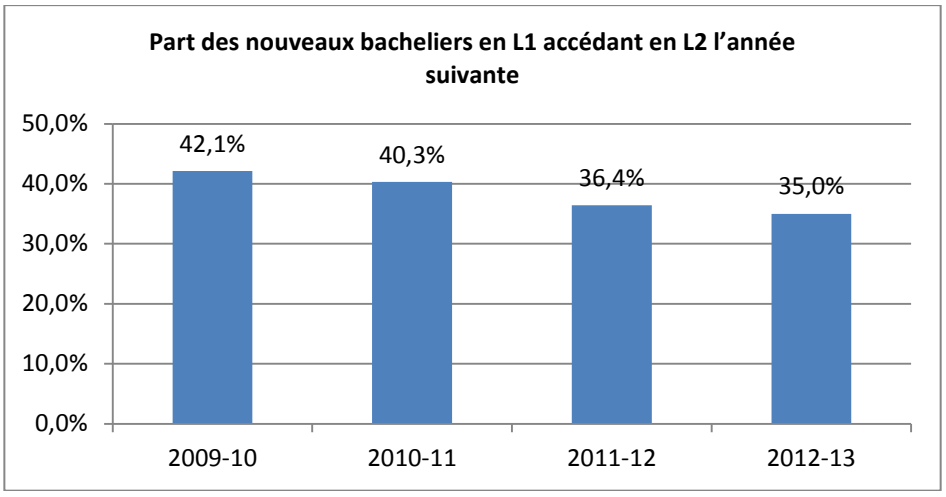
Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1

Clé établissement (FOR001)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Cible 2012 contrat	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	2712	2671	2843	2939			
Effectifs de l'ensemble des inscrits en L1 l'année n-1/n	4784	4801	4966	5138			
Effectifs de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	594	612	721	577			
Effectifs de nouveaux bacheliers changeant d'orientation en année n/n+1	17	17	34	16			
Effectifs des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	102	88	105	98			
Effectifs des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	142	225	269	250			
Effectifs des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	1142	1077	1036	1029			
Part de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	21,9%	22,9%	25,4%	19,6%			
Part de changements d'orientation des nouveaux bacheliers en année n/n+1	0,6%	0,6%	1,2%	0,5%			
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	3,8%	3,3%	3,7%	3,3%			3%
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	5,2%	8,4%	9,5%	8,5%			8%
Part des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	**42,1%**	**40,3%**	**36,4%**	**35,0%**	**44% - 46%**	**50%**	**36%**

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; MESR



Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés – France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou L1 et inscrits l'année suivante en 2ème année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2ème année.

Précision sur le mode de calcul :
- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ;
- un étudiant inscrit en 1ère année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ;
- un étudiant inscrit en 2ème année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente.

Pour cet indicateur, il faut regrouper des données sur 2 années consécutives. Les taux d'abandon et de redoublement hors établissement ne peuvent être calculés que par le MESR qui suit le parcours des étudiants au niveau de l'ensemble des universités. Les autres données sont établies par l'établissement.

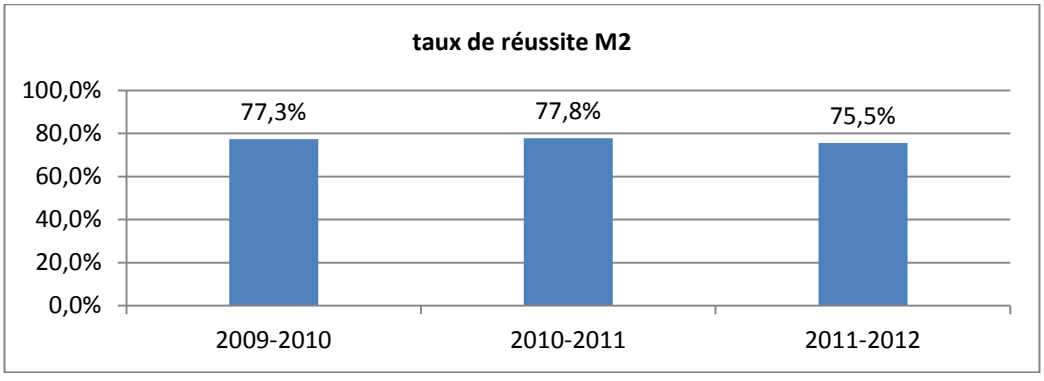
Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2

Clé établissement (FOR003)

Effectifs M2	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Total des étudiants inscrits	2 766	3 517	3 413		
Total des étudiants diplômés	2 139	2 736	2 578		
Taux de réussite	**77,3%**	**77,8%**	**75,5%**	**82%**	**77%**

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

Les taux de réussite des années antérieures dans le PAPET 2013, sur la base desquels avait été fixée la cible 2013, ont été corrigés à la baisse du fait d'un ajustement du périmètre.



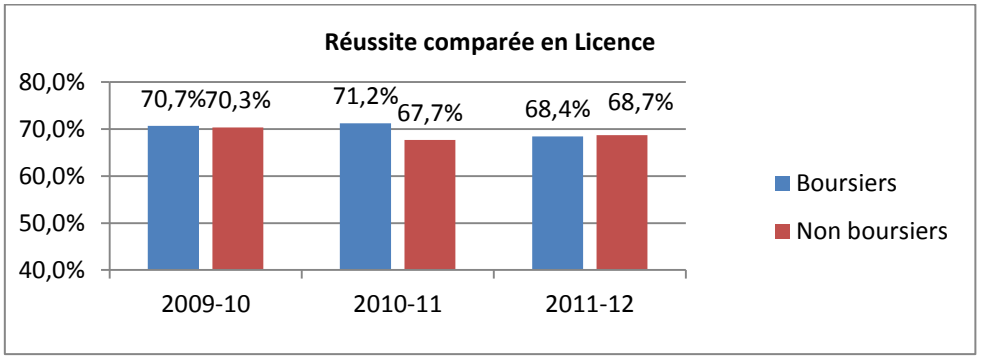
Périmètre : inscriptions principales.

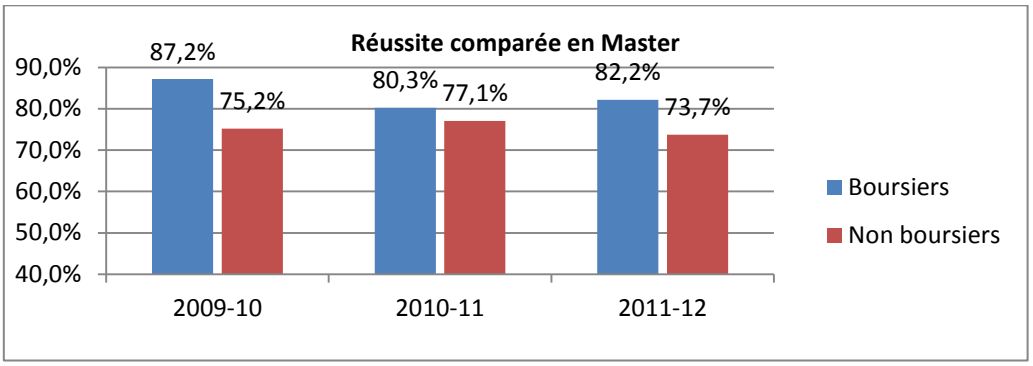
Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

Clé établissement (FOR017)

		2009-10		2010-11		2011-12		Cible 2014	
		L	M	L	M	L	M	L	M
Boursiers	Nombre de diplômés	898	429	1 080	634	1 060	603		
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	1 271	492	1 517	790	1 549	734		
	Taux de réussite	70,7%	87,2%	71,2%	80,3%	68,4%	82,2%	69%	83%
Non boursiers	Nombre de diplômés	1 575	1 710	1 617	2 102	1 630	1 975		
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	2 240	2 274	2 388	2 727	2 372	2 679		
	Taux de réussite	70,3%	75,2%	67,7%	77,1%	68,7%	73,7%	69%	74%
Ecart (points)		**0,3**	**12,0**	**3,5**	**3,2**	**-0,3**	**8,4**		

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant





Précisions méthodologiques : Le champ retenu est celui des étudiants en inscription principale.

Mode de calcul :
Ecart (en point) : a - b
a : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)
b : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Cette priorité, indissociable de celle visant la réussite étudiante, est conforme à notre mission de service visant à favoriser la mobilité et l'ascension sociale. Elle se traduit par une adaptation plus poussée de nos formations aux spécificités du territoire de l'est-francilien et à l'accueil de publics diversifiés. Cette adaptation nécessitera une attention soutenue lors de l'élaboration de la future offre de formation, en 2014, pour rendre celle-ci accessible dans toutes ses déclinaisons (FI, FA, FC) par des publics suivant un enseignement en présentiel et à distance.

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE

Clé établissement (FOR004)

	2009	2010	2011	2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Dossiers déposés	209	251	206	215		
Dossiers retenus	159	152	126	93		
Nombre de VAE validées	101	97	104	83	90	90
-dont diplômantes	52	61	70	52		
-dont non diplômantes	49	36	33	31		

Source : SCEPPE – pôle VAE

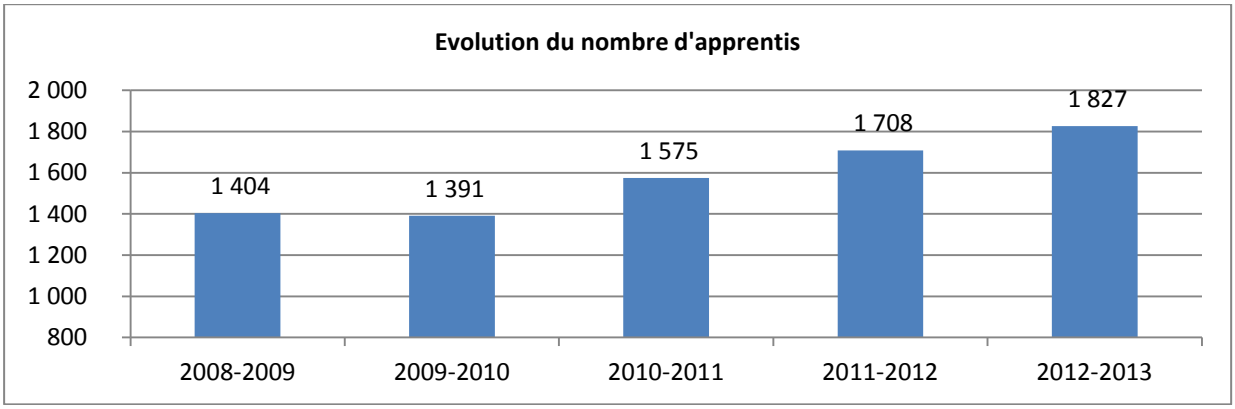
Précisions méthodologiques : On retrouve ici le nombre de dossiers de VAE validés selon la loi 2002-73 du 17 janvier 2002.
Limites et biais : Les nombres de dossiers déposés et retenus, ainsi que le nombre de VAE validés ne peuvent être rapprochés pour chaque année, un dossier déposé l'année n-1 pouvant être retenu l'année n. On ne peut donc calculer de taux de réussite sur cette base de décompte.

Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'apprentis

Clé établissement (FOR007)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Apprentis	1 404	1 391	1 575	1 708	1 827	1 800	1 850

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant



Précisions méthodologiques : On dénombre l'ensemble des contrats d'apprentissage signés.

Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (LMD) 3 ans après leur sortie de formation initiale en relation avec leur niveau de diplôme

Clé établissement (FOR008)

Niveau	Année de réalisation de l'enquête	2011	2012	2013	Cible 2014
	Année de référence de l'enquête	2008	2009	2010	2011
Licence pro	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études (résultat enquêtes insertion)	240	240	239	
	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI ou d'activité libérale de niveau technicien supérieur ou plus (résultat enquêtes insertion)	118	128	145	
	Licence pro	**49,2%**	**53,3%**	**60,7%**	**61%**
Master	Nombre d'étudiants diplômés de master durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études	733	850	943	
	Nombre d'étudiants de master diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire de niveau cadre	376	402	655	
	Master	**51,3%**	**47,3%**	**69,5%**	**70%**
Doctorat	Nombre de diplômés en Doctorat de l'année de référence de l'enquête	250	216	226	
	Nombre d'étudiants de doctorat diplômés de l'année de référence en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire	125	117	115	
	Nombre d'étudiants de doctorat diplômés de l'année de référence en situation statutaire dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche	93	80	112	
	Nombre d'étudiants de doctorat diplômés de l'année de référence en situation de CDD public ou privé ou de stage post-doctoral	57	33	44	
	Taux d'insertion en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire des étudiants docteurs	**50,0%**	**54,2%**	**50,9%**	
	Taux d'insertion en situation statutaire dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche des étudiants docteurs	**48,4%**	**47,3%**	**64,7%**	

Sources : DEVE - SPOF ; CUE Paris-Est

Pas de cible dans le PAPET 2013 sur l'insertion en relation avec le niveau de diplôme, et aucune cible en doctorat.

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants de formation initiale sortis diplômés LMD enquêtés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ne sont calculés ici que les taux d'insertion en rapport avec le niveau de diplôme.

Limites et biais : Les chiffres se basent sur les résultats des enquêtes d'insertion. Les répondants ne sont pas représentatifs de l'ensemble des diplômés de l'année de référence ne poursuivant pas leurs études.

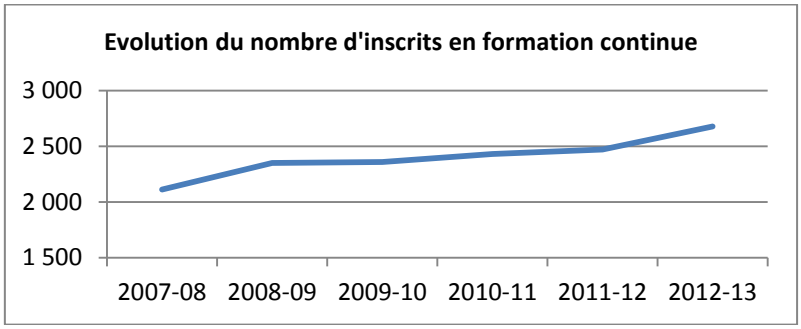
Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en FC

Clés établissement (FOR013 / FOR031)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Cible 2014
L	278	236	251	321	297	235	
M	605	750	735	772	879	967	
LP	186	217	283	287	277	328	
DUT	83	93	82	85	76	62	
Formation ingénieur	1	1	-	-	-	-	
Autre médecine	10	20	37	18	9	6	
Autre diplômes non nationaux	950	1 034	972	949	934	1 081	
Total	2 113	2 351	2 360	2 432	2 472	2 679	2 700

Source : DEVE - SPOF

Cet indicateur ne figurait pas au PAPET 2013.



Précisions méthodologiques : On retrouve les étudiants inscrits en formation continue (diplômes nationaux et non nationaux Hors cumulatifs, C2i et CLES). Il s'agit uniquement des inscriptions principales.

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

L'atteinte de cet objectif constitue la 3ème priorité de notre établissement. Il consiste d'abord à internationaliser davantage nos formations par des mouvements entrants et sortants plus importants concernant tout aussi bien les étudiants que les personnels. Il consiste ensuite en une internationalisation du contenu de nos formations par l'accroissement des cours de et en langues étrangères, le développement de la co-diplômation avec des universités étrangères, un accueil adapté des étudiants internationaux et des enseignants invités ainsi qu'un recrutement plus important d'enseignants-chercheurs d'origine étrangère.

Indicateur 3.1 : Mobilité entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

Mobilité entrante :

	2009-10	2010-11	2011-12	Cible 2014
Pré-universitaire	14	8	2	
L (niveau)	1 260	1 329	1 347	
M (niveau)	1 808	1 585	1 647	
Total	3 082	2 922	2 996	3 010
dont encadrée	*300*	*295*	*251*	280

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante :

	2009-10	2010-11	2011-12	Cible 2014
Séjours d'études	276	270	318	330
Stages à l'étranger	798	762	726	750
Part de la mobilité sortante	*3,8%*	*3,7%*	*3,7%*	*3,9%*

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Cet indicateur ne figurait pas au PAPET 2013.

Précisions méthodologiques :

Mobilité sortante:

Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

Mobilité entrante:

Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

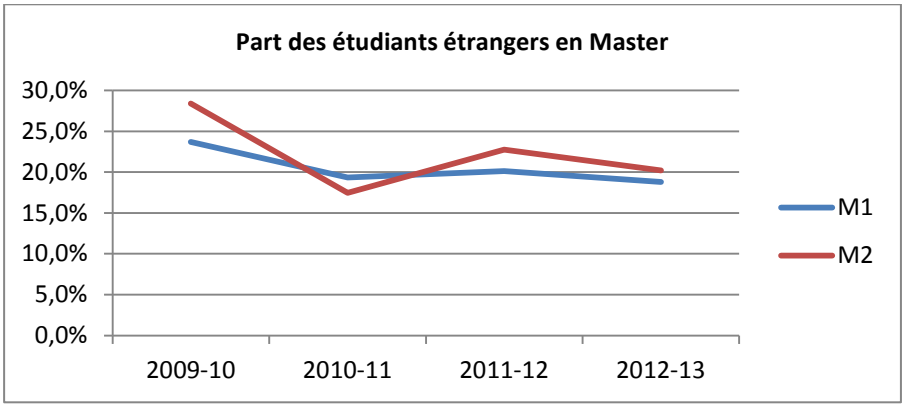
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2009-10		2010-11		2011-12		2012-13		Cible 2014	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Nombre d'étudiants inscrits	3 245	2 766	3 788	3 517	3 862	3 413	3 571	3 644	3 800	3 500
Nombre d'étudiants étrangers inscrits	769	786	733	614	777	777	671	737	700	700
Part des étudiants étrangers	**23,7%**	**28,4%**	**19,4%**	**17,5%**	**20,1%**	**22,8%**	**18,8%**	**20,2%**	**18,4%**	**20,0%**

Source : DEVE - SPOF

Le PAPET 2013 ne proposait pas de cibles distinctes en M1 et M2. L'objectif L et M confondus était fixé à 12% pour 2013 (10,7% atteint). Les cibles 2014 s'appuient sur les inscriptions (non closes) observées à la rentrée 2013-2014.



Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales).

Indicateur 3.3: Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

		2012	Cible 2014
Maîtres de conférences	recrutements étrangers	5	
	Total des recrutements	33	
	% de recrutement étrangers	15,2%	
Professeurs des universités	recrutements étrangers	0	
	Total des recrutements	6	
	% de recrutement étrangers	0,0%	
Total	Total recrutements étrangers	5	
	Total des recrutements	39	
	% de recrutement étrangers	12,8%	13%

Source : Direction des ressources humaines

Pas de cible fixée dans le PAPET 2013.

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

La population retenue est celle des Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU sauf médecine et odontologie.

Limites et biais : Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Le soutien aux chercheurs, docteurs issus des laboratoires de l'UPEC ou enseignants-chercheurs expérimentés, doit aller de pair avec une valorisation des travaux menés, qui est génératrice de ressources pour l'activité scientifique.

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC »

Clé établissement (FOR010)

	2006-07	2007-08	2010-11	2011-12	2012-13	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Nombre de thèses soutenues	102	110	111	137	108	140	124

Source : Communauté d'Universités et d'Etablissements Paris-Est

Les années 2006-07 et 2007-08 correspondent aux deux années précédant le transfert de gestion des doctorants au PRES.

Précisions méthodologiques : Les docteurs retenus sont les docteurs de la CUE Paris-Est qui ont déclaré comme « site de travail » l'UPEC. En cas de non réponse du doctorant, est prise en compte l'appartenance du directeur de laboratoire et/ou de thèse. Sont retenus les doctorants pour lesquels la CUE est établissement support ou non (inclus ED 435 - ABIES).

Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Clé établissement (RECH033)

	2010	2011	2012	Cible 2014
Nombre de bénéficiaires de la PES (stock)	140	139	132	
dont membres IUF	*6*	*6*	*6*	
Nombre de nouveaux bénéficiaires de la PES (flux)	38	33	38	35
dont membres IUF	2	3	0	2
dont enseignants-chercheurs titulaires d'une chaire d'excellence	*1*	*0*	*0*	
dont enseignants-chercheurs entrants ayant une prime d'excellence scientifique	*1*	*3*	*2*	
dont enseignants-chercheurs ayant une prime d'excellence scientifique par recours	*4*	*1*	*0*	

Sources : UPEC - Direction des Ressources humaines ; MESR - PapESR

Cet indicateur ne figurait pas dans le PAPET 2013.

Précisions méthodologiques : La prime d'excellence scientifique instituée par décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 est la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) prévue par l'article L. 954-2 du code de l'éducation. Elle est attribuée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Elle peut être accordée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral. Elle peut également être attribuée aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche ou apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.
Les candidatures à la PES sont déposées en début de chaque année civile. Les PES sont attribuées au 1er octobre de chaque année civile, pour 4 ans.

Limites et biais : Sont également pris en compte les enseignants-chercheurs qui ont obtenu une PES dans un autre établissement.

Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline (compte de présence)

Clé établissement (RECH001)

Disciplines	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cible 2014
Biologie fondamentale	152	149	199	158	213	213	172	168	
Recherche médicale	418	498	585	554	706	663	636	565	
Biologie appliquée-écologie	18	15	36	32	52	56	34	31	
Chimie	123	125	116	99	117	142	127	128	
Physique	79	84	65	75	108	124	90	102	
Science de l'univers	72	80	87	102	108	100	76	77	
Sciences pour l'ingénieur	102	76	83	85	123	118	125	110	
Mathématiques	41	45	58	68	88	85	91	77	
Sciences humaines	*27*	*38*	*49*	*47*	*41*	*48*	*57*	*35*	
Sciences sociales	*12*	*12*	*18*	*23*	*24*	*42*	*28*	*25*	
Non attribué	*6*	*12*	*2*	*-*	*1*	*-*	*2*	*13*	
Toutes disciplines	**852**	**930**	**993**	**1 025**	**1 280**	**1 297**	**1 169**	**1 088**	**1 260**

Source : OST

Cet indicateur ne figurait pas dans le PAPET 2013.

Précisions méthodologiques : Les valeurs, calculées selon un compte de présence, ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans un journal classé dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.

Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.
Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement variable dans ces disciplines.

Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en copublications européennes

Clé établissement (RECH011)

Discipline	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Biologie fondamentale	25,9%	25,8%	26,8%	26,0%	27,3%	27,6%		
Recherche médicale	17,6%	18,3%	20,3%	20,6%	20,8%	21,9%		
Biologie appliquée-écologie	14,2%	24,7%	22,9%	24,8%	24,0%	26,0%		
Chimie	23,0%	24,4%	22,5%	23,8%	21,6%	20,7%		
Physique	30,7%	34,1%	31,1%	26,8%	24,6%	25,8%		
Science de l'univers	27,7%	28,0%	34,0%	34,1%	37,3%	35,0%		
Sciences pour l'ingénieur	11,0%	12,9%	9,4%	9,6%	9,6%	10,5%		
Mathématiques	15,9%	15,1%	17,3%	19,1%	21,2%	19,7%		
Sciences humaines	*10,3%*	*12,8%*	*14,0%*	*15,5%*	*17,4%*	*18,4%*		
Sciences sociales	*13,9%*	*16,3%*	*16,0%*	*20,6%*	*21,2%*	*19,4%*		
Toutes disciplines	20,0%	21,0%	22,0%	22,1%	22,2%	22,6%	22,5%	23%

Source : OST

Précisions méthodologiques : Il s'agit de la part des publications de l'établissement, réalisées dans le cadre de collaborations européennes ou internationales dans l'ensemble des publications de l'établissement, repérées par l'OST dans la base de données Web of Science®.

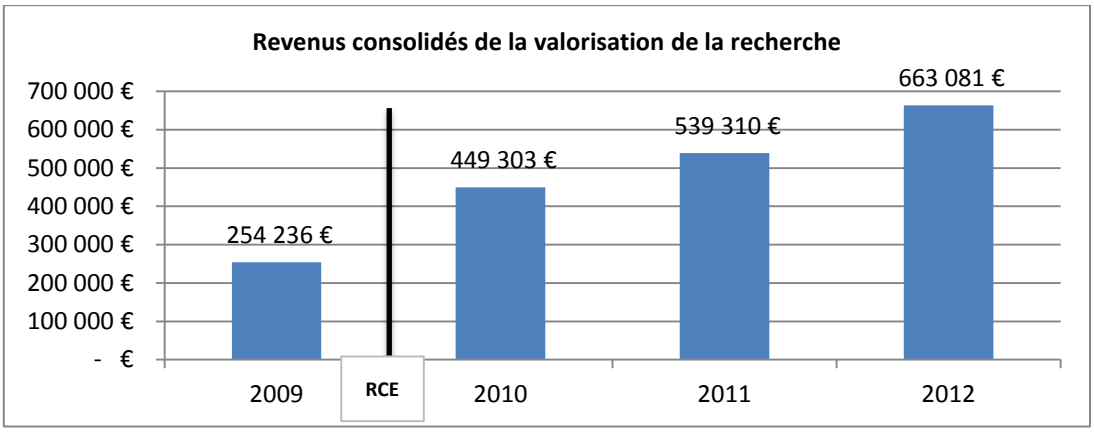
Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.
Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement variable dans ces disciplines.

Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (contrats hors FPP)

Clé établissement (RECH013)

Périmètre	2009	2010	2011	2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
1- Périmètre établissement 2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement 3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées 4- Périmètre «organismes»	254 236 €	449 303 €	539 310 €	663 081 €		
Total	**254 236 €**	**449 303 €**	**539 310 €**	**663 081 €**	**600 000 €**	**900 000€**

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats



Précisions méthodologiques :
Le périmètre établissement est celui des établissements d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateurs et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.

Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'une CUE, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.

Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Mode de calcul :
Sont prises en compte les données financières au 31/12/N de chaque année considérée :
- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)
- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)
- recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle

Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

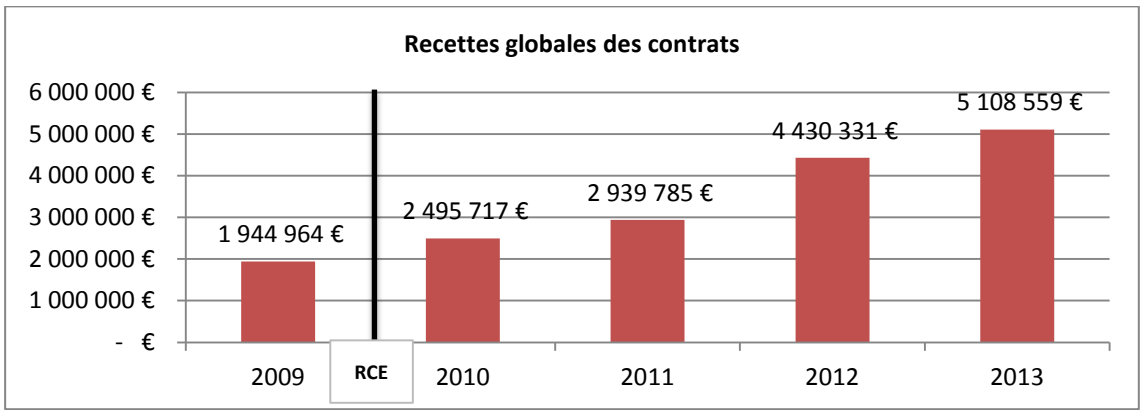
Indicateur 4.6 : Recettes propres des contrats européens dans les recettes globales des contrats de recherche.

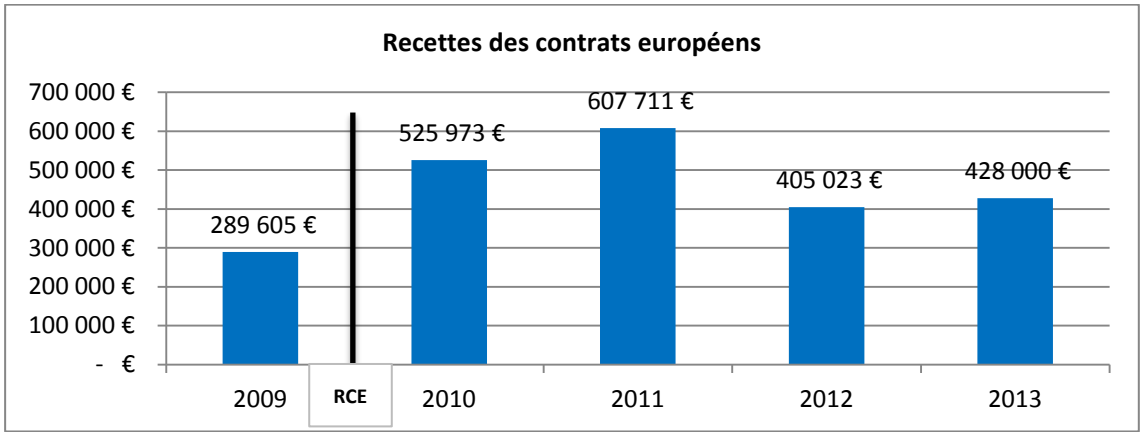
Clé établissement (RECH014)

	2009	2010	2011	2012	Cible 2014
Recettes des contrats européens PCRD	289 605 €	525 973 €	511 664 €	223 181 €	567 506 €
Recettes des autres contrats européens			96 048 €	181 842 €	107 609 €
Recettes globales des contrats européens	289 605 €	525 973 €	607 711 €	405 023 €	675 116 €
Recettes globales des contrats	1 944 964 €	2 495 717 €	2 939 785 €	4 430 331 €	9 529 488 €
dont labex VRI			*27 129 €*	*242 859 €*	*520 646 €*
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	14,9%	21,1%	17,4%	5,0%	6%
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	14,9%	21,1%	20,7%	9,1%	7,1%

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

La cible dans le PAPET 2013 n'était pas exprimée en volume financier mais en nombre de contrats. Elle fixait comme objectif d'obtenir un contrat supplémentaire.





Pour 2013, il s'agit d'une projection avant finalisation de la DBM 2.

Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

OBJECTIFS n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

La capacité à générer des ressources, et de les allouer efficacement aux missions de l'établissement, tant sur le plan logistique que sur le plan financier, constituent des conditions essentielles de réalisation de la stratégie de l'université. La mise en place d'outils de pilotage pertinents participe également de la réussite des projets de l'établissement. C'est la raison pour laquelle l'optimisation du pilotage constitue le cinquième objectif du projet annuel de performance.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2011 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2013 (Va)	64
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2013 (%)	**0,0%**
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2012 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2014 (Va)	65,25
Variation (Va-Vd)	1,25
Cible 2014 (%)	**+1,95%**
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2015 (Va)	67,75
Variation (Va-Vd)	3,75
Cible 2015 (%)	**+5,86%**

Source : SCD

Lecture : Les cibles, fixées pour les années 2013, 2014 et 2015, donnent le taux de variation attendu sur les horaires d'ouverture moyennisés. La variation (Va-Vd) est l'expression en nombre d'heures de l'augmentation attendue.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :
- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Observations : Quatre bibliothèques sont concernées.

- Campus Centre
- Mail des Mêches
- Médecine
- Droit

Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Clé établissement (PAT003)

Indice de satisfaction	2002	2007	2012	2013	Cible 2012 contrat	Cible PAPET 2013	Cible 2014
0							
1	X	X					
2			X	X	X	X	X
3				X	X	X	X

Source : Direction du Patrimoine

Précisions méthodologiques :

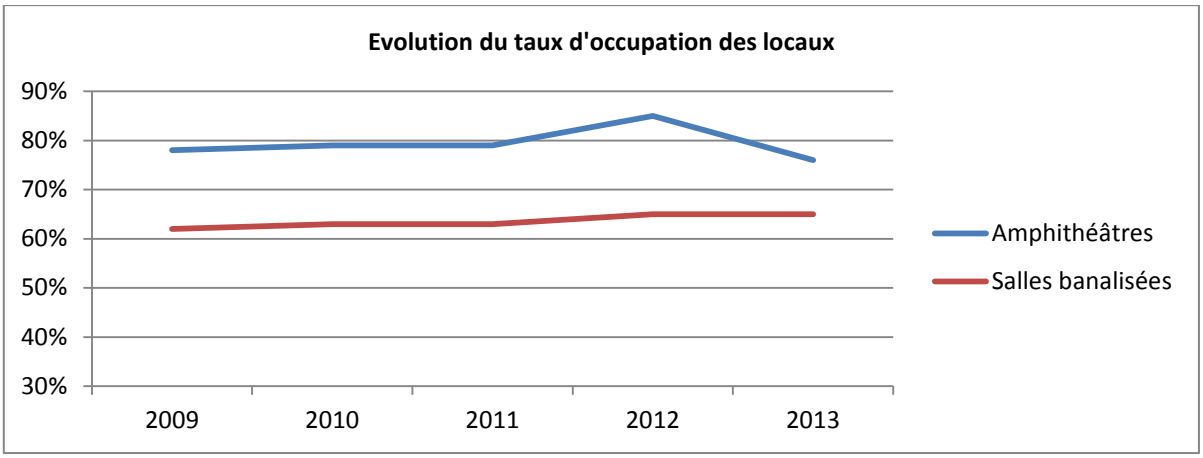
0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).
1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).
2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.
3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	2013				Cible PAPET 2013	Cible 2014
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Surface SHON correspondante (m2)	Taux d'occupation réelle		
Amphithéâtres espaces organisés en gradins permettant d'accueillir de grands groupes (supérieur à 100 personnes) disposant de sièges fixes et tables filantes destiné à des cours magistraux, des conférences, des colloques …	38 147	45	11 027	76%		
Salles banalisées locaux permettant l'accueil de groupes de taille différente (de 10 à 99 personnes) disposant de tables de travail et pouvant être organisé de manière différente destiné essentiellement à des travaux dirigés, cours magistraux et plus marginalement à du soutien pédagogique.	269 320	369	25 092	65%		
Taux d'occupation global (amphithéâtres et salles banalisées)				68%	72%	70%

Source : Direction du Patrimoine



Mode de calcul :
T = (U/S) * (1/H)
où : T : taux d'occupation d'un type de salles
S : nombre de ce même type de salles
U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,
H : quota horaire de référence. Ce quota est fixé à 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an).

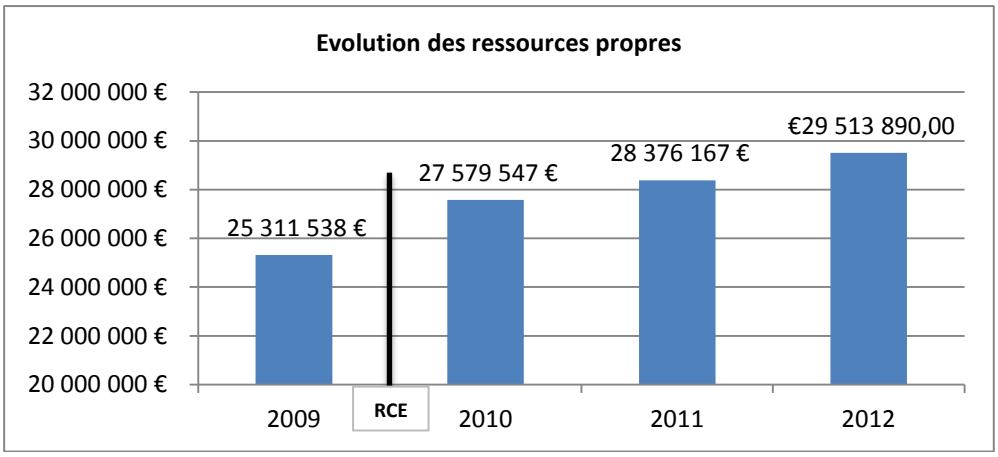
Ce taux obtenu doit être pondéré par la part que représentent ces surfaces dans la surface globale de l'établissement.
Ex:
Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m²) qu'il utilise 37 000 h par an présente un taux d'occupation de : (37 000 h / 38 salles) * (1/1 120 h) soit 87 % pour les salles banalisées
Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 72 % pour ses amphithéâtres. Son taux d'occupation global est de : [(72 % x 3 000 m²) + (87 % x 7 000 m²)] / 10 000 m² = 82,5 %.

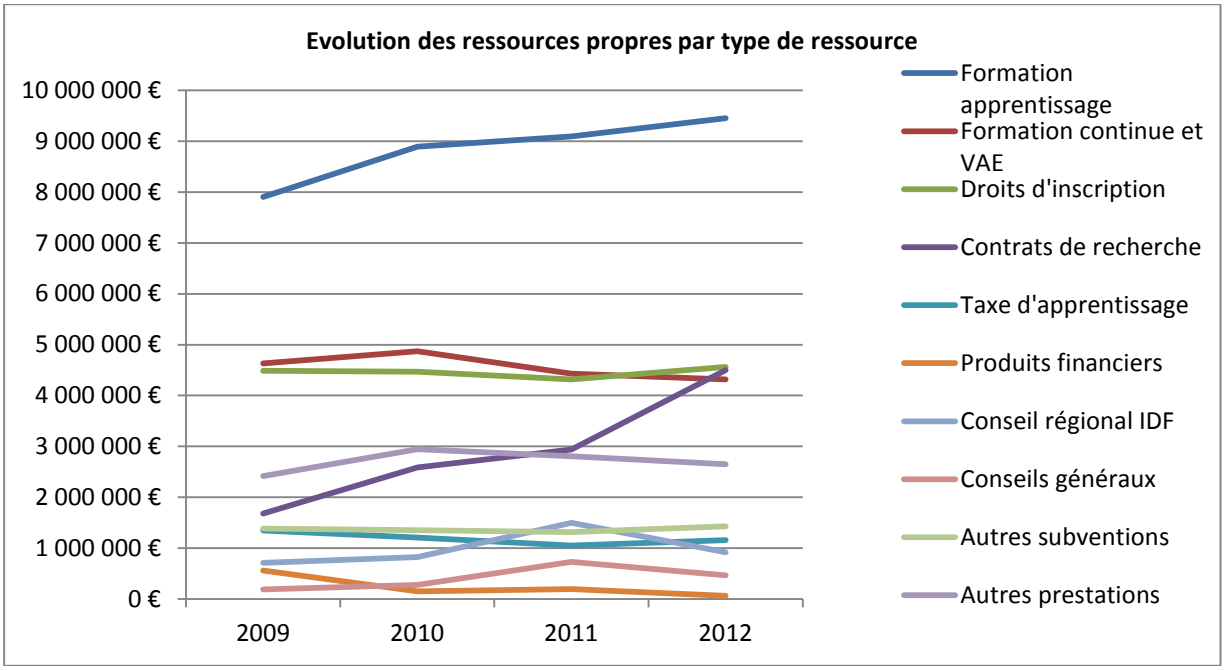
Indicateur 5.4 : Evolution des ressources propres

Clé établissement (FI001)

	2009	2010	2011	2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Formation apprentissage	7 903 742 €	8 892 440 €	9 093 377 €	9 456 607 €		
Formation continue et VAE	4 632 812 €	4 873 075 €	4 430 112 €	4 317 526 €		
Droits d'inscription	4 490 468 €	4 469 399 €	4 318 622 €	4 562 448 €		
Contrats de recherche	1 679 564 €	2 587 756 €	2 939 785 €	4 502 775 €		
Taxe d'apprentissage	1 343 707 €	1 207 623 €	1 049 373 €	1 155 006 €		
Produits financiers	562 496 €	148 512 €	194 364 €	64 452 €		
Conseil régional IDF	711 139 €	824 597 €	1 495 079 €	915 980 €		
Conseils généraux	186 685 €	277 413 €	731 335 €	462 709 €		
Autres subventions	1 381 687 €	1 350 971 €	1 314 552 €	1 427 904 €		
Autres prestations	2 419 238 €	2 947 762 €	2 809 568 €	2 648 483 €		
Total	**25 311 538 €**	**27 579 547 €**	**28 376 167 €**	**29 513 890 €**	**36 000 000€**	**43 200 000€**
Ressources encaissables	65 208 924 €	207 901 583 €	210 412 037 €	214 081 986€		
% sur les ressources encaissables		**13,3%**	**13,5%**	**13,8%**	**16%**	**19%**

Source : Direction des services financiers


Evolution des ressources propres
32 000 000 €
30 000 000 €
28 000 000 €
26 000 000 €
24 000 000 €
22 000 000 €
20 000 000 €
25 311 538 €
27 579 547 €
28 376 167 €
€29 513 890,00
2009
RCE
2010
2011
2012


Evolution des ressources propres par type de ressource
10 000 000 €
9 000 000 €
8 000 000 €
7 000 000 €
6 000 000 €
5 000 000 €
4 000 000 €
3 000 000 €
2 000 000 €
1 000 000 €
0 €
2009
2010
2011
2012
Formation apprentissage
Formation continue et VAE
Droits d'inscription
Contrats de recherche
Taxe d'apprentissage
Produits financiers
Conseil régional IDF
Conseils généraux
Autres subventions
Autres prestations

OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur l'hypothèse selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale de nos étudiants. Cela implique de prendre en compte l'engagement des étudiants dans nos formations, de le susciter, de développer des activités d'animation de la vie de campus et d'offrir plus d'espace de convivialité.

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Nombre d'étudiants orientés de RESUS vers une consultation médicale	125	150	200

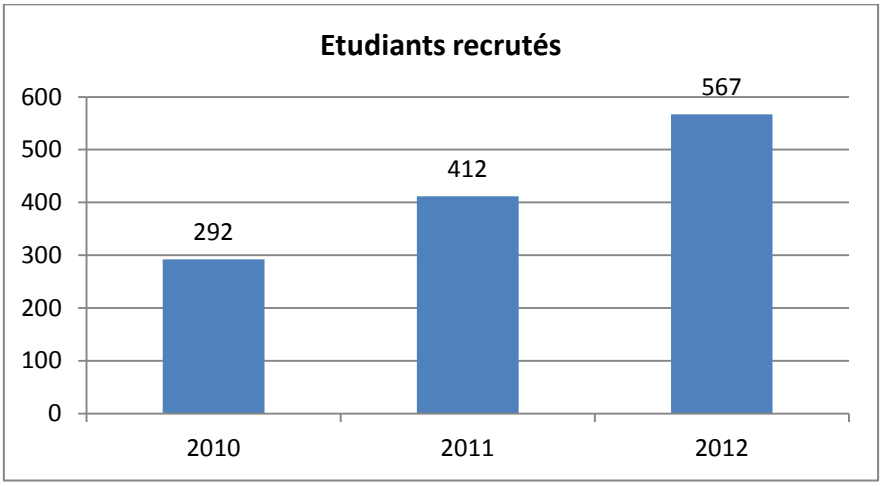
Source : SUMPPS

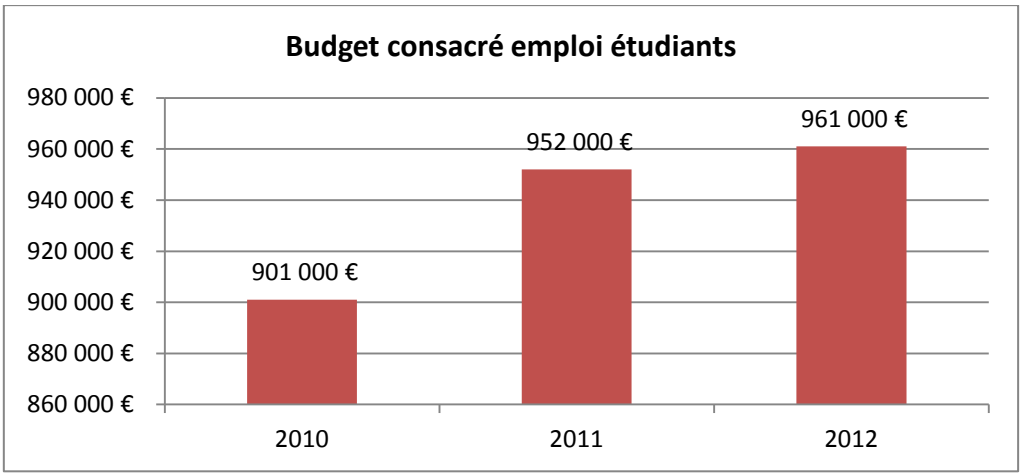
Indicateur 6.2: Nombre d'étudiant recrutés à l'UPEC / Nombre de jours travaillés

Clé établissement (VE003)

	2010	2011	2012	Cible PAPET 2013	Cible 2014
Nombre d'étudiants recrutés	292	412	567	450	450
Somme des jours travaillés	8 729	9 061	7 775	9 500	7 700
Durée moyenne des missions (jours)	29,9	22,0	13,7		
Budget consacré exécuté	901 000€	952 000 €	961 000 €		
Budget consacré par étudiant recruté	3 086 €	2 311 €	1 695 €		

Sources : DEVE – SCVE ; DSF





Nature précise des données : 1 étudiant recruté a 1 contrat unique pour l'année. Le nombre de contrats étudiants correspond donc au nombre d'étudiants uniques recrutés.

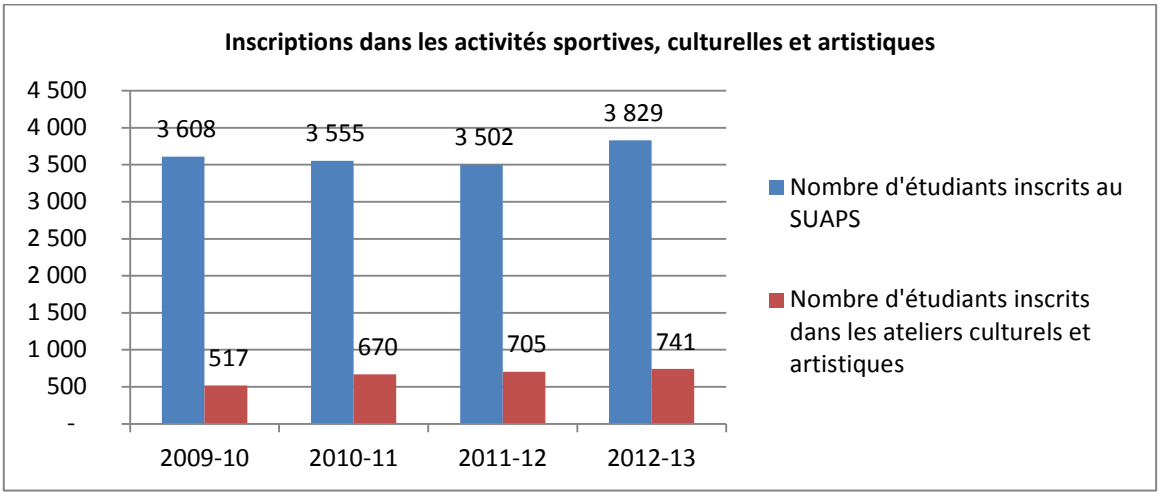
Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Cible 2014
Nombre total d'étudiants	28 131	27 913	28 293	28 651	
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	3 608	3 555	3 502	3 829	3 500
dont inscrits à l'association sportive	*789*	*686*	*798*	*886*	800
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	517	670	705	741	700
Nombre d'associations étudiantes actives	48	53	53	51	53
dont labellisées			*11*	*10*	*10*
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive (‰)	128‰	127‰	124‰	134‰	
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique (‰)	18‰	24‰	25‰	26‰	
Part des associations labellisées			20,8%	19,6%	

Source : DEVE - SCVE

La cible du PAPET 2013 portait sur le nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive. Elle avait été fixée à 2 900, sur la base de données antérieures manifestement sous-évaluées ou ne correspondant pas au nombre d'inscrits au SUAPS (2 819 en 2010 et 2 869 en 2011).



Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-12.

Indicateur 6.4 : Nombre de projet FSDIE soutenus / Budget consacré

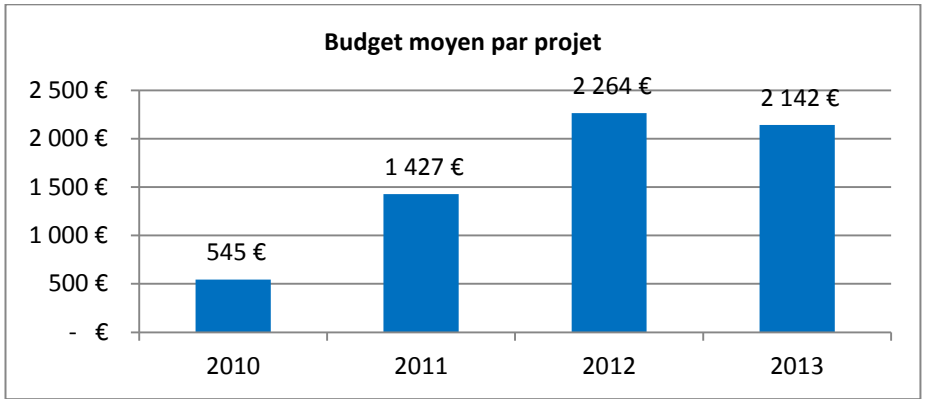
Clé établissement (VE006)

	2010	2011	2012	Cible 2014
Nombre de projets FSDIE portés	38	41	43	43
Nombre de projets FSDIE soutenus	30	31	35	35
Part des projets soutenus	78,9%	75,6%	81,4%	81,4%
Budget FSDIE exécuté	16 353 €	44 246 €	79 223 €	80 000€
Budget moyen par projet	545 €	1 427 €	2 264 €	2 285 €

Source : DEVE - SCVE

Cet indicateur ne figurait pas dans le PAPET 2013.

En 2012, au niveau national, 64% du budget global FSDIE étaient consacrés aux projets des associations étudiantes, contre 38% à l'UPEC.



Projet Annuel de Performance 2014
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil
Direction générale des services - Adjoint aux moyens
Direction du développement